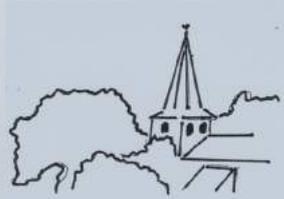




SADROC



Avril 2021
Bulletin municipal





INFORMATIONS PRATIQUES

Sommaire

- Informations pratiques
- Le mot du Maire
- Budget et impôts
- Urbanisme
- Les commissions
- Syndicat, PAH, SIRTOM
- Les réalisations
- Déploiement de la fibre
- Les associations
- Site internet
- Le frelon asiatique
- De tout ... un peu
- La vie de la commune en images

Horaires d'ouverture mairie

Lundi : 8h-12h & 14h-17h
Mardi : 8h-12h & 14h-18h
Mercredi : 14h30-16h
Jeudi : 8h-12h & 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-12h



Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi au vendredi : 9h-11h30
Samedi : 10h-11h30

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Samedi : 10h-12h hors jours fériés
Fermeture exceptionnelle 1er et 8 mai 2021

Etat civil

Décès : Condoléances aux familles éprouvées.



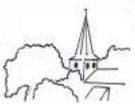
13 / 11 / 2020 : CROUZEVALLE Henri ; 21 route de Fontbelle
16 / 12 / 2020 : BUGE Maurice, Louis ; 1 impasse de la Besse
01 / 01 / 2021 : PONS Ginette, Germaine, veuve CROUZEVALLE ; 21 route de Fontbelle
06 / 01 / 2021 : GIRAUD Lucien, Eugène ; 9 route de la Maleyrie
26 / 01 / 2021 : LESCURE Odette, veuve DELBOS ; 7 impasse du Bois Grand

Naissances : Félicitations aux heureux parents.

30 / 10 / 2020 : *Roxanne FERNANDES* de Dylan FERNANDES et Laure DALAT ;
5 route des Pouges
22 / 11 / 2020 : *Gabin, André TURPIN* de Christophe TURPIN et Marlène GORSE ;
8 route de la Rue
03 / 12 / 2020 : *Hortense, Mélodie GLOMOT* de Aurélien GLOMOT et Charline ROLLIN ;
7 impasse du Bois Lachaux
06 / 12 / 2020 : *Maël, Sacha DERICQ* de Sacha DERICQ et Marion BOULONNAIS ; 6 route des Pouges
23 / 12 / 2020 : *Amadeo BEHA* de Stéphane BEHA et Elodie GERARD ; 8 impasse du Bois Lachaux
09 / 01 / 2021 : *Milhan, Liham HARRATI* de Mounir HARRATI et Aurore DESSAGNE ; 8 chemin de Garde
01 / 02 / 2021 : *Eli ROCHE* de Benjamin ROCHE et Adriane LAGRANDCOURT ; 15 chemin du Bois Lachaux
01 / 02 / 2021 : *Abel, Julien, Florent MAURIN* de Florent MAURIN et Marie DENHIN ; 9 impasse de Lachaux
21 / 02 / 2021 : *Sohan MENASRI* de Abdelatif MENASRI et Marion MATOU ; 4912 route d'Uzerche
05 / 03 / 2021 : *Margot BUQUET* de Gaëtan-Laurent BUQUET et Audrey RAFFAILLAC ; 1 route de la Maleyrie



En 2020, sur notre commune : 12 naissances, 2 mariages, 7 décès



MOT DU MAIRE



Chères administrées, Chers administrés,

Voilà que le printemps se présente et donc l'heure pour nous de venir vous rendre compte de notre action. Une année s'est déjà écoulée depuis les dernières élections municipales, une année faite d'implication et de travail pour votre équipe d'élus. Et ce bulletin qui s'étoffe encore en est une belle illustration.

Ce début d'année 2021 reste encore bien difficile avec la présence de ce virus sur nos territoires. Cette pandémie nous inquiète tous et nous ramène à beaucoup d'humilité. Comment ne pas avoir une pensée pour tous nos amis, nos familles, nos proches, nos voisins, tous ceux touchés de près ou de loin ? Une pensée également pour toutes les entreprises et les salariés victimes de ce très fort ralentissement économique que nous vivons. Mais aussi notre jeunesse qui a besoin de poursuivre sa scolarité et de nous apporter sa joie de vivre.

Ce nouveau confinement était, je crois, attendu au vu de la situation sanitaire et des chiffres exponentiels de ces dernières semaines. Nous nous devons d'être sérieux et raisonnables afin de regagner nos libertés essentielles. Mesurons également la chance que nous avons de vivre au grand air et en milieu rural avec de l'espace autour de nous. Même si la science a progressé ces dernières semaines sur les traitements, la vaccination reste un axe essentiel de notre sortie de crise. Nous attendons qu'elle s'accélère dans les prochaines semaines afin de nous permettre de gagner en sérénité.

Restons confiants sur une prochaine sortie de crise, même si les conséquences de cette pandémie vont être prégnantes : nous devons les anticiper et penser, tous à notre niveau, à participer à la relance qui sera indispensable pour notre territoire et notre pays. Les associations joueront un rôle essentiel sur la nécessité de nous retrouver afin que notre vivre ensemble en ressorte gagnant. Celles de notre commune savent qu'elles peuvent compter sur un accompagnement sans faille de la municipalité à leurs côtés.

Pour autant, malgré cette période, l'équipe municipale reste investie et dynamique. Son envie ne faiblit pas et je mesure la qualité de l'implication de toutes et tous au quotidien. La connaissance et la compétence apportées par chacun de vos représentants nous permettent d'avoir un regard collectif sur l'action communale. Ainsi plusieurs investissements sont en cours de réalisation ou verront le jour cette année afin de poursuivre la modernisation de nos services communaux et des outils qui les accompagnent. L'ensemble avec un premier budget équilibré, réfléchi et sérieux.

Nous avons ces dernières semaines présenté et défendu ces projets communaux auprès des instances représentatives de l'Etat mais aussi de nos élus de territoire afin qu'ils nous accompagnent. Nous restons attentifs et vigilants sur les projets de la grande aggro et du prochain schéma de cohérence territoriale qui va être débattu prochainement. Nous sommes aussi en réflexion sur le développement et l'urbanisme pour notre commune.

Ce printemps annonce l'été et nous avons envie d'un bel été à venir, pour nos anciens, notre jeunesse et nous tous. Demain est un autre jour et nous devons regarder devant. Encore plus dans les prochaines semaines. Gardons espoir que des jours meilleurs se profilent.

Stéphane BRUXELLES



BUDGET & IMPOTS

BUDGET MUNICIPAL :

Il s'équilibre à 625 688,21 € en fonctionnement, et à 667 340 € en investissement en 2021. Il a été voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 26 mars dernier après avoir été préparé par la commission finances le mercredi 10 mars.

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT					
		002	Excédent de fonctionnement n-1	176 088,21	
11	Charges à caractère général	157 100,00	13	Atténuations de charges	1 000,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	250 800,00	14	Atténuations de charges	1 000,00
14	Atténuations de produits	3 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes ...	38 400,00
65	Autres charges de gestion courante	61 300,00	73	Impôts et taxes	262 000,00
66	Charges financières	500,00	74	Dotations et participations	131 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,21	75	Autres produits de gestion courante	15 000,00
			77	Produits exceptionnels	700,00
Total des opérations réelles		474 200,21	Total des opérations réelles		625 688,21
23	Virement à la section d'investissement	150 988,00			
42	Op ordre de transfert entre sections	500,00	42	Op ordre de transfert entre sections	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		625 688,21	Total des recettes de fonctionnement		625 688,21
INVESTISSEMENT					
RAR Dép	restes à réaliser	481 852,00	001	résultat reporté	257 376,98
20	Bâtiments et installations	25 000,00	13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 000,00
-	Total des opérations (5)	156 388,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	242 475,02
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100,00			
Total des opérations réelles		667 340,00	Total des opérations réelles		515 852,00
			21	Virement de la section fonctionnement	150 988,00
40	Op ordre de transfert entre sections	0,00	40	Op ordre de transfert entre sections	500,00
Total des dépenses d'investissement		667 340,00	Total des recettes d'investissement		667 340,00

FISCALITE :

À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur. Les communes seront intégralement compensées de la suppression de cette recette fiscale.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020, par le département, sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (21.35%) qui viendra s'ajouter au taux communal (14.16% après une augmentation de 2%). Ainsi le taux total perçu par la commune pour le foncier bâti sera de 35,51%, et de 80,32% pour le foncier non bâti, soit une augmentation de 0,8%, au final, sur ces deux taux. Ces taux ont été votés à l'unanimité en conseil municipal.

Ces augmentations sont en phase avec l'inflation et représentent un faible apport supplémentaire pour la commune. Le contexte sanitaire nous impose aussi de compenser les augmentations des frais (produits d'entretien pour l'école et les bâtiments ...) et la perte de quelques recettes pour la commune du fait des fermetures scolaires (cantine, garderie ...). Cela nous impose une gestion sérieuse du quotidien et des dépenses.



URBANISME

Quelques chiffres pour 2020

Certificats d'urbanisme informatifs : 34
Certificats d'urbanisme opérationnels : 6

Permis de construire :

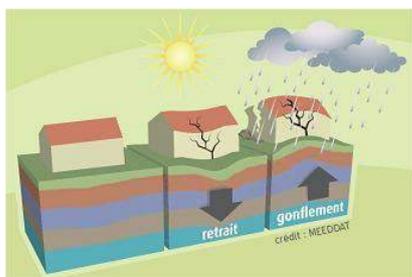
- . Maison : 4
- . Garage : 3
- . Construction d'un entrepôt : 1
- . Réhabilitation d'une grange en maison : 1

Déclarations préalables :

- . Division en vue de construire : 3
- . Abri de jardin : 1
- . Terrasse : 1
- . Transformation terrasse en pièce d'habitation : 1
- . Piscine : 3
- . Remplacement de fenêtres, pose de panneaux photovoltaïques, portes, ... : 11

Aléas retrait et gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux provoquent des tassements des sols qui se manifestent par un endommagement du bâti individuel : fissures des façades, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons, rupture de canalisations...



Les sols argileux peuvent se modifier en fonction des variations de la teneur en eau du terrain :

Périodes de sécheresse = manque d'eau = tassement du sol = Retrait

Périodes de pluie = apport d'eau = Gonflement des sols

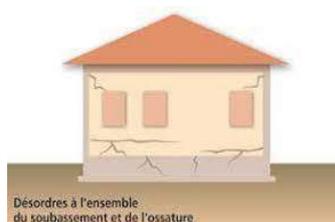
Ce phénomène s'amplifie aujourd'hui avec le réchauffement climatique. En Corrèze, 57 communes ont fait l'objet de reconnaissance en catastrophes naturelles pour de tels phénomènes. Ces sinistres peuvent être évités par le

respect de techniques de construction adaptées sur les zones considérées.

Une nouvelle carte des zones à risques a été publiée en 2019. Elle est disponible sur le site www.georisques.gouv.fr. A ce jour, en Corrèze, toutes les communes sont concernées par ce phénomène de retrait-gonflement des argiles et la quasi-totalité exposée à un phénomène moyen ou fort. D'où la nécessité d'une étude des sols en préalable à un projet de construction.

Pour notre commune une veine à caractère « Moyen » traverse la commune du Nord-est au Sud-ouest. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2020 dans tous les secteurs exposés à un phénomène moyen ou fort, une étude géotechnique préalable de type G1 est imposée par la loi ELAN à tout vendeur de terrain en vue d'une vente d'un terrain non bâti constructible. Elle doit être annexée à la promesse de vente ou à l'acte de vente. Elle reste valable 30 ans. L'acquéreur du terrain devra à son tour faire réaliser une étude des sols de type G2 avant la réalisation de son projet d'habitation.

Cette obligation ne concerne pas la vente de terrains situés dans des zones où la carte communale n'admet pas la réalisation de maisons individuelles.



Désordres à l'ensemble du soubassement et de l'ossature



LES COMMISSIONS

Commission communication : réunie le 13/01/21 et le 31/03/21



La commission a travaillé sur la réalisation du nouveau site internet de la commune en définissant les grandes lignes de l'arborescence de ce dernier avant réalisation. Les différentes pages ont ensuite été partagées afin de mutualiser et répartir le travail de conception et d'écriture. Une formation à la conception a été réalisée par les membres de la commission le 4 février. Le site est désormais ouvert et en ligne toujours à la même adresse sadroc.fr. Le travail s'est ensuite axé sur le prochain bulletin d'avril et les différents articles à proposer.

Commission finances : réunie le 10/03/21

Le travail réalisé a porté sur les observations et constats financiers pour la commune, la situation nationale actuelle, et les besoins d'établir un budget réaliste et équilibré. Les taux d'imposition ont été réfléchis pour être présentés au conseil municipal de mars afin d'y être votés. Le budget municipal en fonctionnement et en investissement a ensuite été travaillé.

Commission Intercommunale – Menus cantine scolaire.



Depuis octobre 2020, une commission travaille sur les menus des trois cantines au sein du RPI. Les objectifs sont d'une part, de mutualiser les achats de denrées alimentaires afin de réduire les coûts, d'autre part, d'établir des menus dans le respect de la loi Egalim.

Celle-ci dit : « les services de restauration scolaire doivent proposer, au 1^{er} janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. A titre expérimental, ils sont tenus de proposer, pendant deux ans,

au moins, une fois par semaine, un menu dit « végétarien » composé de protéines végétales à l'exception des œufs et des produits laitiers. »

Ainsi, en présence de Mme Agnès Bertrand Lafeuille cheffe de pôle « diversification et circuits courts » à la chambre d'agriculture, des trois cantinières du RPI et des chargés d'affaires scolaires de chaque commune nous élaborons, pour chaque période, des menus équilibrés respectant la saisonnalité.

A ce jour, les producteurs approvisionnant nos cantines en produits fermiers, voire bio, sont : la laiterie de Lily à Ussac, Gaec de la Prade à Allasac (yaourts, fromages), un Brin De Chèvre à Perpezac le Noir, Berty Benoit à Objat (compotes), Tallerie Clément à Varetz (lentilles), SCEA de la vallée du Maumont (pâtes Lunatelli) Gaec de la Martinerie à Sadroc (lait, fromages), Ets Mazières à Allasac (charcuterie, viandes de porc), Gaec Mathou à Donzenac (kiwis).

CCAS :

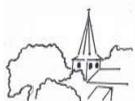
La banque alimentaire distribue aux personnes nécessiteuses des denrées sous forme de produits secs, conserves et produits d'hygiène. Le dernier trimestre 2020 , 50 kilos de nourriture ont été répartis dans 3 familles.

Nous avons distribué 62 colis de Noël au total, à partir du 20 décembre pour 25 hommes et 37 femmes.

Commission bâtiments : réunie le 16/01/21

La commission a effectué la visite du logement locatif situé au-dessus de l'école afin de réaliser un état des lieux en vue d'une rénovation. Photos à l'appui, la liste et la nature des travaux à réaliser ont été dressées, le logement ne pouvant être reloué en l'état. Des demandes de devis vont être réalisées, elles portent sur l'isolation, l'électricité, le chauffage, la pose d'un velux, la pose de dalles aux plafonds, la pose d'une alarme incendie, d'une VMC, la rénovation des tapisseries, de la cuisine et de la salle de bains. La commission a évoqué la possibilité d'aide financière dans le cadre des économies d'énergie pour l'isolation des murs.





SYNDICAT des EAUX

Le Syndicat des Eaux de la Région de Perpezac le Noir

Vous trouverez relayés ici les mots du président du syndicat des eaux Laurent Mergey.

Le Syndicat Intercommunal des eaux de Perpezac le Noir, est situé à la Croix de Fer sur la commune de Saint Pardoux L'Ortigier (les bureaux comme le local technique).

Ce syndicat regroupe les 6 communes de Perpezac le Noir, Saint Pardoux L'Ortigier, Estivaux, Sadroc, Saint Bonnet l'Enfantier et Vigeois (uniquement trois villages : Bleygeat, Le Bois Coutal et La Garenne plus une partie des Rebières)

L'agglomération de Brive (CABB) nous a confié la gestion de l'eau pour les communes d'Estivaux, Saint Bonnet, Saint Pardoux L'Ortigier et Sadroc, nous pouvons ainsi conserver nos captages et nos forages. Souhaitons que cet état perdure dans le temps !

Suite aux dernières élections municipales, le nouveau bureau est composé comme suit :

Président : M. MERGEY Laurent (Perpezac le Noir) ;

Vice-présidents : M. Alain BOISSERIE (Estivaux), Mme Nadine BUGÉ (Saint Bonnet l'Enfantier) et M. Stéphane BRUXELLES (Sadroc) ;

Secrétaire : Mme Martine DUMOND (Saint Pardoux)

Les effectifs se composent de 4 salariés :

Mme Lydie LASCAUX, en charge de l'administration ;

M. Noël MOUNIER, Responsable des Services Techniques ;

M. Pierre MAZUBERT, Technicien ;

M. Sébastien BEL, Technicien.



Notre eau provient principalement de différents captages de nos sources, et en complément nous utilisons plusieurs forages. L'eau est ensuite acheminée dans notre station de traitement qui assure le filtrage du Fer et du Manganèse, une reminéralisation ainsi qu'un traitement aux ultra-violets. Ce procédé nous permet de ne pas ajouter de chlore et de conserver le goût de l'eau dans son état naturel.

Chaque année de nombreux travaux de modernisation sont réalisés : extension et modernisation dans le bourg d'Estivaux, déplacement des conduites : le Malpas, l'avenue Poulidor, la route départementale (RD 36) et autres...

Afin de faciliter l'accès aux compteurs, le Syndicat déplace progressivement leur emplacement du domaine privé vers le domaine public. A cette occasion la totalité des branchements est refaite à neuf.

Le tarif du mètre cube d'eau consommé n'a pas été réévalué depuis plusieurs années. Afin de maintenir la qualité du service qui vous est proposé, en 2021, une augmentation de quelques centimes sera appliquée.

En effet, nous devons effectuer des réparations sur le Château d'eau de Perpezac le Noir (refaire l'enduit de la cuve, remplacer les conduites en fonte par de l'inox et autres réparations encore...). Nous devons également remplacer des conduites vieillissantes, moderniser certains compteurs et entretenir nos locaux.

Notre unique objectif à toutes et à tous est bien de conserver notre eau en qualité et aussi en quantité.

Pour conclure, nouvellement élu à la présidence du Syndicat j'adresse un « Grand Merci » à mon prédécesseur, M. Jacques GENESTE ; pour son aide, son soutien et sa gestion saine de notre syndicat pendant 12 ans.

Numéros utiles :

Dépannage : 06.07.90.97.75

Secrétariat : 05.55.84.55.99



SYNDICAT d'ÉLECTRIFICATION

Secteur d'électrification :

Le comité de secteur de Ste Féréole s'est réuni le mercredi 10 mars en présence de Jacques Labrousse et de Stéphane Bruxelles.

Le rappel de programmation 2020 et le point sur les travaux 2021 ont été réalisés.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents ainsi que les montants des participations des communes : 8 779.37 € pour Sadroc.

Le nouveau circuit d'instruction des demandes a été précisé et le budget 2021 également voté à l'unanimité. La réflexion des prochaines réunions se portera sur la prévision des travaux de renforcement du secteur en fonction des documents d'urbanisme de chaque commune et des prévisions à la construction.

Le budget 2021 s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
011. Charges à car. Généré.	470 780,04	704. Participation comm.	27 850,00
012. Charges de personnel	2 520,00	75. Autres produits	130 940,00
66. Charges financières	1 000,00	002. Résultat reporté	419 428,04
023. Virement à sect. Invest.	104 418,00		
TOTAL	578 218,04	TOTAL	578 218,04

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage public sur la commune ont pris du retard suite à une commande de matériel supplémentaire non budgétée l'an dernier et le changement rendu obligatoire des crosses sur chaque lampadaire pour monter les ampoules LED.



LES REALISATIONS

EN COURS OU PROGRAMMEES :

Les principales réalisations décidées pour cette année sont :



- Réhabilitation d'une grange communale en local technique
- Achat d'un nouveau tracteur communal
- Achat d'un Vidéo Projecteur Interactif pour la 4^{ème} salle de classe
- Travaux de voirie (Le Mons, Le Bos, La Rebeyrotte, ...)
- Aménagement du talus de l'aire de camping-cars
- Aménagement du parcours de santé et des jeux à l'étang
- Remplacement du store de la mairie
- Remplacement de l'alarme du Foyer Communal
- Rénovation du chauffage des vestiaires du stade
- Rénovation des convecteurs de chauffage de l'église





LES REALISATIONS

Réhabilitation d'une grange communale en local technique

Comme plusieurs de nos communes voisines, la commune de Sadroc va se doter d'un nouveau local technique en réhabilitant la grange communale située route d'Allasac.

En effet, suite aux constats de la commission bâtiments en début de mandat, confirmés par un architecte agréé, l'ancien local des cantonniers se trouve dans un bâtiment communal qui présente de nombreuses inquiétudes structurelles.

L'actualisation du Document Unique Des Risques (DUERP) a également mis en évidence des problématiques de condition de travail pour les agents communaux, en termes de santé et sécurité au travail.

C'est une obligation de résultat pour l'employeur, inscrite dans le cadre de la loi, que de prendre toutes les mesures pratiques nécessaires afin d'améliorer et de sécuriser les conditions de travail de ses agents.



Ainsi, il est apparu essentiel au conseil municipal et ce à l'unanimité, de réfléchir à cet aménagement de façon à garantir des conditions de travail adaptées dans le quotidien des agents communaux.

Après consultations, Christian Valadas, Architecte, a été retenu par le Conseil Municipal. Déjà à l'origine de la création de la nouvelle classe de l'école, de la Mairie, de l'agrandissement du foyer, sa vision entre le moderne et l'ancien n'est plus à démontrer. Les rapports cordiaux et constructifs engagés nous confortent dans ce choix.

Cette nouvelle installation permettra de disposer d'une surface de stockage de 100 m² (2 tracteurs et le gros matériel,...) et d'un atelier. Avec une utilisation optimale de la surface disponible, nous avons pu inclure le stockage des carburants, les dispositifs de sécurité et les locaux à destination du personnel (bureau-réfectoire, vestiaire, wc, douche, ...) . Une mezzanine de 35 m² est créée pour le petit matériel, les décorations de Noël, les produits de traitement,...). L'appentis existant est surélevé pour garer le camion et la mini pelle. Une aire de lavage sera également créée en extérieur du bâtiment.

Financement

Le montant prévisionnel des travaux, frais d'architecte inclus, s'élève à 147 050 € HT.

L'Etat financera ce projet par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 45% (66 172 €), le Département de la Corrèze à hauteur de 30 000 € sur deux tranches et l'Agglo de Brive par le biais du FST à hauteur de 18 800 €.

Ce projet devrait revenir aux alentours de 35 000 € à la commune, ce qui nous permettrait d'approcher le plafond de 80% de subvention autorisé par la loi. La TVA à hauteur de 29 410 € sera récupérée en recettes d'investissement sur le budget 2023 via le Fonds de Compensation TVA.

Ce projet sera financé par l'autofinancement communal du budget 2021 sans avoir recours à l'emprunt.

Le projet a été défendu auprès des services de l'Etat par M. le Maire et Mme Vignal (1^{ère} adjointe) lors d'un entretien de travail, le 15 février dernier, avec Mme Salima Saa , Préfète de la Corrèze et M Philippe Laycuras, sous-préfet.



PCMI 6 Vue depuis la cour d'entrée:



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Comme évoqué lors du précédent bulletin communal, le Département s'est engagé sur un programme ambitieux d'aménagement numérique du département « 100% Fibre 2021 ». Il permettra à 100% des habitations et des locaux professionnels de disposer de services d'accès numériques performants à Très Haut Débit par Fibre Optique. Il signera également un désenclavement numérique de nos territoires et dynamisera l'économie locale.

L'accès au très haut débit pour tous les Corrèziens en 2021 est donc aujourd'hui un objectif majeur et incontournable. De plus, le réseau déployé sera un réseau public appartenant au final à chaque Corrèzienne et chaque Corrèzien.

Déploiement :

Les travaux de déploiement que vous avez pu voir sur notre commune ces dernières semaines, devraient se terminer le 30 juin prochain.

S'ensuivra alors une période de deux mois pour contrôler et tester le réseau de la fibre sur chaque adresse ; puis interviendra la commercialisation via les opérateurs fournisseurs d'accès sur notre territoire.

Nous ne connaissons pas à ce jour ceux qui vont se positionner pour notre commune.



Éligibilité :

Vous avez dès aujourd'hui la possibilité de vérifier votre éligibilité (accessibilité au réseau fibre) à l'adresse suivante :

<https://nathd.fr/eligibilite>.



Vérifiez votre éligibilité

Rentrez votre adresse exacte.

Opérateurs :

Ce sont les opérateurs qui décideront de leur présence ou non sur chaque commune. Le département est propriétaire du réseau déployé mais le raccordement final appartient à l'opérateur entre le poteau et l'habitation du client. Une fois l'éligibilité vérifiée, chaque client potentiel devra alors contacter un opérateur et sera libre de choisir son opérateur et son abonnement en fonction des offres proposées. En revanche, il faudra être vigilant quant à l'abonnement choisi : prise de rendez-vous avec les opérateurs, offres proposées et souscrites en terme de débit...



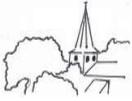
Raccordement :

Le coût de l'abonnement comprend le raccordement au réseau fibre en suivant le même chemin que la ligne téléphonique existante. Attention, cela suppose que les installations avec fourreau enterré laissent passer la fibre sans aucun problème (passage de l'aiguille, écrasement des fourreaux ...). Chaque particulier devra donc s'en assurer en amont de l'installation et de la venue de l'opérateur. Les travaux nécessaires pour le passage en propriété privée, si besoin, seront à la charge des propriétaires (à l'identique des réseaux d'électricité, d'eau, de téléphone ...).



Quelques chiffres, La Corrèze 100% fibre c'est :

234 communes du département couvertes en fibre
44 NRO (Nœuds de Raccordement Optique) dont un sur Sadroc
90 000 prises installées
144 millions d'investissement



LES ASSOCIATIONS

La belote :



En raison de la COVID 19, le club de l'amicale des beloteurs de Sadroc et ses environs est en sommeil depuis le 13 mars 2020 mais espère redémarrer dès que ce sera possible. Le comité directeur s'est réuni le 11 mars 2021 pour faire un point sur la situation. Le président, Monsieur René Mounier a fait le bilan de la saison écoulée qui venait à peine de commencer donc peu de faits à relater. Jeudi 30 janvier 2020 s'est tenue l'assemblée générale avec 58 participants, suivie d'un repas pris en commun préparé par la maison Lage à Uzerche. Trois concours étaient prévus mais nous n'avons pas pu les organiser pas plus que le tournoi de l'amitié. Lors de cette réunion il a été décidé d'exonérer les adhérents du montant de leurs cotisations tant que nous ne pouvons pas jouer et si nous reprenons avant la fin de l'année il est possible que nous demandions une cotisation au prorata du temps joué. Lorsque cette pandémie va connaître une amélioration et que le couvre feu sera terminé, nous ferons une demande auprès de la préfecture pour obtenir une autorisation de jouer en respectant les gestes barrière. Nombre d'adhérents ont gardé le contact sans pouvoir se rencontrer et ils ressentent un grand vide car chaque lundi autour d'une table de belote était un après-midi de convivialité. Le président et les membres du bureau souhaitent le meilleur à tous les adhérents et espèrent les retrouver le plus vite possible pour à nouveau partager de bons moments.

L'entente bouliste :



L'entente bouliste du plateau a tenu son assemblée générale le dimanche 1er mars 2020 à la salle des fêtes de Sadroc. Lors de cette assemblée, des projets pour la saison avaient été planifiés, mais en raison de la Covid 19, tout a été annulé. Pour la même raison nous n'avons pas pu faire l'assemblée générale de 2021. Pendant le confinement les rencontres du mercredi et du vendredi ont été suspendues et une reprise avec quelques joueurs a pu se faire avec le respect des gestes barrière entre les périodes de confinement. Du gel est fourni par le club. Avec l'approche des beaux jours, si nous ne sommes pas confinés, il sera possible de jouer en plein air par groupe de 6 personnes avec toujours le respect des gestes barrière. Les membres du bureau souhaitent le meilleur à tous les adhérents et espèrent pouvoir vous retrouver bientôt nombreux, les mercredis et vendredis, au boulodrome, afin de disputer des parties de pétanque riches en folklore.

Les anciens combattants :

Le 6 janvier, notre ami adhérent et ancien combattant Lucien GIRAUD est décédé. Seul René Mounier, notre porte drapeau, a pu assister à ses obsèques. (Condoléances à la famille) La crise sanitaire nous rappelle la peur et la crainte des années sombres de l'occupation : étant confrontés aux jeunes maquisards et aux allemands qui venaient très souvent demander à manger, quelle catastrophe s'ils s'étaient rencontrés... Maintenant notre ennemi est invisible. Gardons le moral en espérant pouvoir nous réunir dans le courant de l'année.

Le club de football :

La Fédération Française de Football a pris la décision le 24/03/2021 de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales pour la saison 2020/2021 en raison de l'épidémie de la COVID-19 et des mesures sanitaires renforcées. Cette décision de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats. Nos équipes première et réserve n'auront disputé que 4 matchs dans leur championnats respectifs (dernière rencontre le 25/10/2020). Notre équipe féminine n'aura également disputé que 4 matchs dont 3 victoires. Notre école de football (Foot Animation) U7-U9 et U11 compte à ce jour 31 joueurs ou joueuses licenciés. Les entraînements, repris depuis le 18/11/2020, ont lieu au stade de Perpezac : Pour les U9 (2012-2013) et U11 (2010-2011) chaque mercredi de 16h00 à 17h30 et chaque samedi de 10h00 à 11h30 ; pour les U7 (2014-2015) chaque samedi de 19h00 à 11h30. Les parents dont les enfants (garçons et/ou filles) souhaiteraient jouer au foot peuvent toujours nous contacter :
Michel BROSSARD (président du club) : 06.23.94.82.41
Michel PIRON (responsable école de foot) : 06. 81.00 .61.97





LES ASSOCIATIONS

L'APE

L'APE (Association des Parents d'Elèves) permet de financer en partie les activités pédagogiques des écoles du RPI (intervenants musique, cinéma, théâtre, voyages scolaires etc....).

Pour cela, les bénévoles ont déjà organisé un « vide ta chambre », une vente de chocolats à Noël et de fleurs au début du printemps. A cause de la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an nous ne pourrions toujours pas organiser notre loto. Mais nous ne manquons jamais de ressources et de motivation, malheureusement le « vide grenier » initialement prévu à l'étang de Sadroc le 25 avril prochain est annulé. Une tombola sera organisée à l'arrivée des beaux jours.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 2/10/2020 et les membres du bureau de l'association des Parents d'Elèves du RPI sont :

La présidente : Mme RISACHER Sandrine

La trésorière : Mme BRAIDY Carole

La secrétaire : Mme D'EXPORT Laetitia

Un compte est toujours ouvert au nom de l'APE à la SIRMET de BRIVE donc si vous avez fait le tri pendant les confinements et que vous souhaitez « désencombrer » n'hésitez pas !!

Venez « aimer » notre page Facebook « APE RPI » et partager vos idées.

Nous remercions la mairie pour son soutien, tous les membres actifs et bénévoles.

Nous rappelons à tous les parents d'élèves que votre aide est précieuse, n'hésitez pas à rejoindre l'association ou vous libérer quelques heures pour

Le foyer :

Le Foyer rechauffe ses chaussures de randonnée, mais cette fois en tant que participant et non pas organisateur. En effet en ce premier jour de printemps, sous un soleil radieux mais très frais ; quelques-uns de ses membres accompagnés de cinq membres du conseil municipal ont commencé l'inventaire des divers chemins de randonnée situés sur la commune et alentour.



En effet après un an de sommeil forcé, lors d'une réunion du bureau, fin février, il a été décidé de remettre à neuf le balisage des chemins de randonnée, dans un premier temps ceux au départ du bourg.

Ce travail s'effectue en trois étapes : Le dimanche 21 mars « la boucle du Moulin de la Chapelle » ; le dimanche 28 mars « la boucle du Pays d'Art et d'Histoire » ; le dimanche 11 avril « la boucle du plateau »

En ce qui concerne la plus belle de nos randonnées, mais aussi la plus difficile « la boucle du Paradis » cette dernière empruntant certaines parcelles privées, nous sommes en train de revoir avec les divers propriétaires les autorisations de passages.

Bien sûr tout ceci est organisé dans le respect des gestes barrières, et même si la convivialité du casse-croûte de 8H00 et le casse-croûte au retour ne peuvent plus avoir lieu, chacun peut sortir son sandwich du sac à dos et c'est tout aussi convivial.

Après inventaire et achat du nouveau balisage, nous retournerons sur les lieux pour mettre en place ce dernier, donc si vous voulez nous donner un petit coup de main vous serez les bienvenus. Pour cela prenez contact avec Isabel à l'adresse mail suivante : isabel.h@neaj.net

En ce qui concerne l'organisation d'autres manifestations, certaines pistes sont lancées mais à l'étude ; car la covid 19 complique beaucoup leur mise en place.

Le Tennis Club :



Le Tennis Club de Sadroc est, comme tous les clubs de sport, dans l'attente des nouvelles directives en rapport aux mesures sanitaires.

Toutes les compétitions officielles sont à l'arrêt, que ce soit individuel ou en équipe.

Par contre, le sport en extérieur étant à nouveau autorisé, nous convions nos adhérents et non adhérents, à nous rejoindre les dimanches matin pour prendre ou reprendre contact avec nos raquettes et nos balles. Il faut absolument garder ce caractère convivial qui caractérise notre petit club. Nous invitons nos nouveaux habitants à venir nous rejoindre afin d'anticiper la rentrée de septembre. A moins qu'une bonne nouvelle nous permette de reprendre fin avril et par là même essayer de refaire jouer nos enfants de l'école.

Profitez des beaux jours à venir pour renouer avec le sport en extérieur.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie qui

vous mettra en relation avec nous ou venir aux terrains de tennis le dimanche matin de 10h à 12 h.





Site internet



Le nouveau site internet de la commune est en ligne depuis plusieurs semaines maintenant. Vous y avez accès à l'adresse sadroc.fr, même nom de domaine que le précédent site. Elaboré en commission communication et avec le soutien de l'association des maires ruraux de France, c'est un outil simple d'utilisation, très intuitif, et qui permet de se familiariser rapidement avec son contenu.



Ce nouveau site informe et apporte des services en ligne, garantissant une même qualité de service pour chaque administré. A l'heure du numérique, le site communal doit permettre d'apporter rapidement des informations et donner une lecture transparente de toutes les actions communales.

Vous y trouverez de nombreuses informations concernant les démarches administratives, mais aussi pour toutes vos questions d'urbanisme, des informations pratiques sur tous les services municipaux et de proximité.

Il est également à la disposition de vos associations et tourné vers les chemins de randonnées ouverts sur la commune ainsi que les sites remarquables environnants.

C'est un outil numérique à destination des administrés et qui doit permettre aussi la promotion et la connaissance de notre village. Il vivra de vos remarques constructives qui permettront de l'améliorer en permanence. Pour cela, n'hésitez pas à utiliser la rubrique « contact » directement liée à la mairie.



LE FRELON VESPA VOLUTINA ou FRELON ASIATIQUE



Ce frelon a envahi la France au début de ce siècle. Avec une population en constante augmentation qui nous a conduits à la situation catastrophique que nous avons connue en 2020.

Il détruit ou affaiblit des colonies d'abeilles et qui dit moins d'abeilles dit moins de pollinisation et donc moins de fruits, notamment les fruits rouges.

La majorité des nids se situe à proximité des habitations et constitue ainsi une menace de santé publique.



Pour lutter contre cette invasion une seule arme est connue aujourd'hui : le piégeage de printemps.

En effet, à l'automne, chaque nid libère 500 fondatrices qui vont hiberner dans un endroit à l'abri des rigueurs de l'hiver. Avec l'arrivée des premiers beaux jours, elles réapparaissent pour fonder un nid primaire (photos) et 1 % d'entre elles vont réussir à fonder un nid chacune qui, fin septembre, aura une population de 2000 individus environ.



C'est ainsi que le nombre de nids est multiplié par 5 tous les ans.

Il s'agit donc de piéger les fondatrices. La période idéale de piégeage est de début mars à début juin pour Sadroc.



Pour cela vous pouvez soit en acheter dans le commerce (jardineries ou magasins spécialisés dans l'apiculture) soit fabriquer un piège à l'aide d'une bouteille plastique.

Pour cela, il vous suffit de prendre une bouteille d'eau en plastique vide, de découper le tiers supérieur et de le retourner dans la partie basse pour en faire un entonnoir. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5 mm).



Il vous faut ensuite réaliser l'appât idéal : 1/3 de bière, 1/3 de sirop de cassis, 1/3 de vin blanc.

Le vin blanc est très important car c'est lui qui dissuade les abeilles. Il faut ensuite le positionner entre 1 et 2 m du sol, au soleil et exposé sud/est.



Il vous faudra privilégier la proximité d'anciens nids, d'arbres mellifères, de ruches, de composts ménagers, de points d'eau, de containers du tri sélectif.

Il est nécessaire de mettre un chapeau au piège, car durant la période de piégeage, la pluie très fréquente va diluer l'appât et diminuer son efficacité.

Bon piégeage !

Nous remercions Daniel GIBIAT apiculteur amateur à Allasac, qui nous a fourni les informations pour la rédaction de cet article.



DE TOUT ... UN PEU

Pays d'Art et d'Histoire – Cluedo :

Le prochain Cluedo géant, organisé conjointement par le Pays d'Art et d'Histoire et le Foyer Rural de Sadroc se déroulera le samedi 7 août à 16h. Rendez-vous à toutes et tous sur les marches de l'église.

Assistante Sociale :

Mme Pestel-Besse ayant fait valoir ses droits à la retraite, Mme Jorion Pauline est nommée sur le secteur de Sadroc. Elle assurera une permanence, sur rendez-vous, en Mairie, le mardi après-midi.

Elle reste joignable pour vos prises de rendez-vous au 05 19 07 81 32.

Don du sang :

L'ESF a toujours besoin de vous. Les prochaines dates sont les vendredis 30 avril, 16 juillet, 1er octobre et 23 décembre de 13h30 à 19h et sur réservation avec résadon.fr.

Cérémonies :

Samedi 8 mai 2021 à 11 h place du bourg.

Samedi 12 juin 2021 à 18h : cérémonie à la stèle du Malpas à la mémoire de Léon Mounié tué par les Allemands le 9 juin 1944.

En fonction des conditions sanitaires.

RPI Sadroc-St Bonnet-St Pardoux :

En accord avec les enseignants et les parents d'élèves du RPI, le Conseil Municipal de Sadroc a délibéré favorablement pour reconduire l'organisation de la pause méridienne du service de cantine afin de faire déjeuner les 88 enfants de l'école dans de bonnes conditions. Les CE1-CE2 déjeuneront en premier dès 11h45 et les CM1-CM2 dès 12h15. Les horaires de sortie et de rentrée des classes sont également décalés afin de faciliter cette organisation. Cette organisation est en cours de validation par Mme l'Inspectrice de circonscription et par M. l'Inspecteur d'Académie.

Contrôle de vitesse à Bergeal :

Un contrôle de vitesse a été réalisé sur 15 jours dans les 2 sens entre Chantegril et Bergeal. Si l'impression de vitesse reste présente, ce contrôle a démontré que la limite maximale de 50 km/h était respectée par l'ensemble des conducteurs, la majorité roulant à moins de 30 km/h. Les panneaux de signalisation seront remplacés afin d'être plus visibles.

Prochaines élections :

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021.

Point d'information touristique :

Le commerce du bourg proposera ce point d'informations à compter de cet été en partenariat avec l'office de Tourisme de Brive.

Divagation d'animaux :

La divagation d'animaux sur la voie publique et chez le voisinage est interdite par le Code Général des Collectivités Territoriales. La Gendarmerie peut dresser en l'état un procès-verbal et les animaux errants peuvent être amenés en fourrière à Brive.

Nuisances sonores :

Avec l'arrivée des beaux jours et les besoins légitimes d'entretien des extérieurs, il est rappelé que les tontes de pelouses, travaux de bricolage ou jardinage bruyants doivent s'effectuer **les jours ordinaires de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.**

Pêche à l'étang communal :

La pêche est ouverte à l'étang communal des Faures les week-ends et jours fériés du 3 avril au 12 septembre. Les cartes sont en vente à la mairie ou au commerce du bourg et doivent être obligatoirement achetées avant la pêche. Elles sont au prix de 3 € la journée pour les 8/12 ans, 5 € pour les adultes et 50 € pour la saison. Le nombre de prises est limité à 6 par jour pour les truites, les appâts interdits et une seule ligne autorisée par pêcheur. Un lâcher de truites est effectué régulièrement. Attention : **une surveillance sera assurée par les membres du conseil municipal et par un garde-pêche habilité.**

Borne de collecte des textiles :

L'entreprise Le Relais implante une borne à la déchèterie du Gaucher à Donzenac.

Peuvent être déposés : vêtements, chaussures et petites maroquineries.

Eglise :

L'Abbé Soucille a quitté la paroisse. Il est remplacé par l'Abbé Père Louis BROSSOLLET, le Curé Jean-François BARLIER et les Abbés Michel JOUSSEAUME et Mathias BAHILLO.

Sadroc est rattaché au presbytères d'Objat (05 87 49 72 48), d'Allassac (05 55 84 92 69), d'Uzerche (05 55 73 14 38).

Nous remercions chaleureusement les habitants de la commune qui donnent de leur temps pour entretenir l'église.

Transport scolaire :

A compter de la rentrée de septembre 2021, l'Agglo de Brive assumera la compétence transport scolaire en lieu et place de la Région Nouvelle Aquitaine. Toutes les informations concernant les modalités d'inscription seront disponibles début juin via l'école de votre enfant, la mairie ou le site internet de la commune.



LA VIE DE LA COMMUNE EN IMAGES



Hiver 2021 :
Le bourg de Sadroc sous la neige



Conseil municipal :
Une séance de travail



Tennis Club :
La leçon de tennis



Le foyer :
Ouverture des chemins de randonnées



Parcours de santé à l'étang communal :
Quelques exercices de gymnastique



Ouverture de la pêche :
Samedi 4 avril 2021, les pêcheurs sont au rendez-vous